

**Le coaching Simply syndic « FORMULE A LA CARTE »  
(Septembre 2017)**

Dans un souci de toujours mieux répondre aux besoins de nos adhérents, Copropriété-Services propose aux utilisateurs de Simply Syndic un nouveau service : le « **Coaching Simply Syndic** ».

Au cours de plusieurs journées, des spécialistes de la tenue de la comptabilité de copropriété sur Simply Syndic accompagneront les syndics bénévoles à l'utilisation du logiciel mais également répondront à toutes leurs questions techniques comptables.

Ce coaching se fera par **groupes de niveaux, de 3 à 4 personnes**, afin de faciliter les échanges et pratiques entre les participants.

Le niveau de chacun sera au préalable estimé avec la **réalisation d'un questionnaire d'évaluation** suivi d'un entretien avec la **responsable comptabilité du Pôle Syndics Bénévoles**.

### **1. Trois sessions proposées**

Ce coaching se déroule sur plusieurs sessions d'une journée.

#### **Session N° 1 : Prise en main du logiciel**

Paramétrage de Simply Syndic : inscription des copropriétaires, enregistrement des lots, enregistrement des millièmes et des clés de répartitions, aide à la constitution des budgets prévisionnels, reprise des « à nouveaux », etc.

#### **Session N°2 : Tenue de la comptabilité au fil de l'exercice comptable**

Les appels de provisions pour charges courantes ou opérations exceptionnelles, le fonds travaux, le suivi des avances et provisions diverses, le suivi des comptes copropriétaires et fournisseurs, les comptes d'attente, l'analyse du grand-livre etc.

#### **Session N° 3 : Clôture des comptes en fin d'exercice comptable**

Rapprochement bancaire, répartition des charges courantes et des charges travaux ou exceptionnelles, régularisation des charges individuelles d'eau, réalisation et vérification des annexes comptables, etc.

### **2. Deux formules aux choix**

**La formule « complète »** : de la prise en main du logiciel à la clôture des comptes en fin d'exercice, sur 3 jours, au coût de 300 €uros.

**La formule « essentielle »** : tenue de la comptabilité au fil de l'exercice et clôture des comptes en fin d'exercice, sur 2 jours, au coût de 200 €uros.

### **3. Modalités pratiques**

Les sessions de coaching se dérouleront de **9h à 13 h et de 14h à 18 h, en semaine** à Copropriété-Services au 25, rue Joseph Python, 75020 PARIS.

Les jours de coaching seront programmés selon le niveau des participants et leurs disponibilités.

Les participants devront ABSOLUMENT venir avec :

- Un ordinateur portable où Simply Syndic est prêt à utilisation ;
- Le règlement de copropriété, l'état descriptif de division et le listing à jour des copropriétaires ;
- les deux derniers procès-verbaux d'assemblée générale ;
- l'ensemble des justificatifs comptables (factures, contrats de la copropriété, justificatifs de règlements des copropriétaires, relevés bancaires, etc.)
- le grand livre comptable du syndic sortant le cas échéant.

\*\*\*\*\*

Pré-Inscription par mail à [contact@copropriete-services.fr](mailto:contact@copropriete-services.fr) en précisant : «Coaching simply syndic» et en complétant le bulletin ci-dessous :

**Nom/Prénom :**

**Adresse :**

**Téléphone :**

**Mail :**

**Numéro adhérent :**

Formule « complète », 300 €uros.

Formule « essentielle », 200 €uros.

*Inscription définitive sur devis après rendez-vous préalable:*  
**Copropriété-Services, Coaching Simply syndic, 25 rue Joseph Python, 75020 Paris**

\*\*\*\*\*